Société Civile Professionnelle
Jean-Marie WARLOP Jean-Charles MILLOIS Emilie SPATARI
Huissiers de Justice Associés
6 rue Faidherbe B.P.335
59336 TOURCOING Cedex
Tél. : 03.20.68.97.30 - Fax : 03.20.68.97.39
E-mail : warlop-millois-spatari@huissier-justice.fr

PROCES VERBAL DE CONSTAT DE DEPOT DE REGLEMENT DE JEU « VOITURE CHRONODRIVE »

Références constat : C026704

L'AN DEUX MILLE SEIZE,

LE : MERCREDI VINGT HUIT DECEMBRE

A la demande de :

La SA CHRONODRIVE au capital social de 1 000 000 euros, dont le siège social est situé rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à CROIX (59170), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 433 513 892. Prise en la personne de son représentant légal y domicilié es qualité.

Laquelle m'expose :

Par l'intermédiaire de Monsieur Thibaut LAMAIRE, des Relations Clients chez Chronodrive.

Qu'il organise une loterie gratuite sans aucune obligation d'achat sur plusieurs tranches allant du 18 janvier au 30 juin 2017

Qu'elle me requiert :

De recevoir le règlement de cette opération conformément aux dispositions de l'article L.121-38 du Code de la Consommation, afin d'en prouver l'existence, de le rendre opposable et d'en donner date certaine.

C'est pourquoi déférant à cette réquisition,

J'ai, Maître MILLOIS Jean-Charles, Huissier de Justice Associé, membre de la société civile professionnelle Jean-Marie WARLOP Jean-Charles MILLOIS et Emilie SPATARI dont le siège est à 59200 TOURCOING, 6 rue Faidherbe, soussigné,

Constaté ce qui suit :

Le 28 Décembre 2016, j'ai reçu en mon étude le règlement du jeu intitulé **«VOITURE CHRONODRIVE»**.

Je constate que le règlement est établi sur 11 articles comprenant les explications suivantes :

Cadre de l'opération

Il s'agit une loterie sans obligation d'achat dont les périodes de jeu vont du 18 au 31 janvier 2017, du 20 février au 07 mars 2017, du 22 mars au 02 avril 2017 et du 03 mai au 16 mai 2017.

Cette loterie est ouverte à toute personne, résidant en France à l'exception des personnes visées ci-dessous :
- Les mineurs,
- Les membres de la direction et du personnel de la société organisatrice,
- Les personnes qui, d'une façon générale, participent à la mise en œuvre de cette loterie -concours ainsi que les membres de leurs familles respectives.
- Les salariés de la société organisatrice ainsi que les membres de leurs familles.

Modalités de participation

Pour participer à cette loterie, il suffit de :

Dans le cas où je ne suis pas client chronodrive :

1. De vous connecter sur le site internet www.chronodrive.com ou sur le site de jeu https://kx1.co/contest-6Zv9HN2?auto_scroll=1 d'indiquer sur le bulletin de participation en ligne ses nom, prénom, adresse e-mail.

2. De vous connecter via l'application mobile chronodrive et d'indiquer sur le bulletin de participation au jeu ses nom, prénom, adresse e-mail.

3. La saisie et la validation d'un bulletin de participation entrainera l'attribution automatique d'une (1) chance pour le tirage au sort final.

Dans le cas où je suis client chronodrive :

1. De vous connecter sur le site internet www.chronodrive.fr ou sur le site de jeu https://kx1.co/jeu-chronodrive d'indiquer sur le bulletin de participation en ligne ses nom, prénom, adresse e-mail et numéro client.

2. De vous connecter via l'application mobile chronodrive et d'indiquer sur le bulletin de participation au jeu ses nom, prénom, adresse e-mail et numéro client

La saisie d'un numéro client valide et la validation d'un bulletin de participation entrainera l'attribution automatique de deux (2) chance pour le tirage au sort final.
Toute participation par courrier est exclue.

Tout bulletin de participation incomplet, non parfaitement lisible, émanant d'une personne n'ayant pas qualité pour participer, comportant des indications d'identité ou d'adresses inexactes, non remis dans l'urne, et en particulier qui serait expédié par la poste, sera considéré comme nul et écarté du tirage au sort.

Un même participant ne peut être l'auteur que d'un seul bulletin de participation par période de jeu.
Pour rappel quatre périodes de jeu seront mise en place tout au long de l'opération entre le 18 janvier et le 30 juin 2017.

- Du 18 au 31 janvier 2017
- Du 20 février au 7 mars 2017
- Du 22 mars au 2 avril 2017
- Du 3 au 16 mai 2017

Par ailleurs, il n'y aura qu'un seul gagnant pendant toute la durée du jeu.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des bulletins reçus, pouvant limiter cette vérification aux bulletins tirés au sort.

Dotation

Les participants peuvent tenter de gagner le lot ci-dessous en jouant à ce jeu :
- Une voiture Nissan PULSAR DIG-T 115 VISIA d'une valeur commerciale de dix-huit-mille-neuf cent-quatre-vingt-dix-euros (18990€).
(Code modèle et version : C13512GMV6, Puissance Fiscale : 6 CV, option peinture métallisée, incluant carte grise et démarche préfecture). Le coloris de la voiture sur nos supports de communication est non contractuel.

Le lot offert ne peut donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer le lot par des lots d'une valeur équivalente, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Election des gagnants

Sont éligibles au tirage au sort toute les participants ayant dument complété le formulaire.

Quatre (4) formulaires seront proposés sur la période du jeu voiture, donnant accès à quatre (4) chances d'être tiré au sort.

La saisie d'un numéro client valide dans le champ prévu à cet effet sur chaque formulaire donnera lieu à une (1) chance supplémentaire d'être tiré au sort.

Un seul gagnant pendant toute la durée du jeu voiture

Le gagnant sera tiré au sort le 3 juillet 2017 parmi l'ensemble des participants et ceci par Maître Millois Huissier de Justice à Tourcoing dépositaire du règlement de jeu.

Dans l'hypothèse où le bulletin serait déclaré nul dans les conditions prévues ci-dessus, la société organisatrice devra procéder au tirage au sort d'un nouveau bulletin.

Remise des lots

Le gagnant sera informé exclusivement par téléphone.
Le nom du gagnant sera affiché sur nos réseaux sociaux et relayés sur différents supports de communication (newsletters, site internet...).

Accès au règlement

Le règlement complet est déposé auprès de Maître MILLOIS Jean-Charles, SCP WARLOP MILLOIS SPATARI, 6 rue Faidherbe ,59200 Tourcoing.
Le règlement complet est disponible gratuitement sur le site www.chronodrive.com et sera adressé gratuitement à toute personne sur demande écrite, expédiée avant la fin de la période de participation à l'adresse suivante :

Marketing Chronodrive
Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
CROIX (59170)

Les frais d'affranchissement ainsi engagés seront remboursés aux intéressés, au tarif lent en vigueur le jour de l'envoi, sur simple demande formulée avec la demande de règlement complet et accompagné d'un RIB.
Le règlement pourra être par ailleurs consulté à l'accueil du magasin.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, mail…).
Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au jeu-concours sont destinées exclusivement à la société organisatrice, et à ses partenaires, ainsi qu'à toutes sociétés et/ou personnes intervenant dans le cadre du présent jeu-concours. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au jeu-concours. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu-concours ne pourront pas participer au tirage au sort.
Tout participant au jeu-concours dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Marketing Chronodrive
rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
CROIX (59170)

Autorisations

Les gagnants autorisent expressément Chronodrive à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent jeu l'identité du gagnant, à savoir les initiales de ses nom, leur prénom.
Cette autorisation est valable pendant 6 mois à compter de l'annonce du gagnant. Elle n'ouvre droit, dans les conditions susvisées, à aucun droit ni contrepartie financière au profit des gagnants autre que la remise de leurs lots

PIECE CI JOINTE :

- Règlement,

Règlement de Jeu
VOITURE CHRONODRIVE

Article 1 - Organisation
La société Chronodrive (ci-après la « société organisatrice »), société anonyme au capital social de 1 000 000 euros, dont le siège social est situé rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à CROIX (59170), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 433 513 892
organise une loterie gratuite sans aucune obligation d'achat du18 janvier au 30 juin 2017.

Les périodes de jeu sont les suivantes :

a. Du 18 au 31 janvier 2017
b. Du 20 février au 7 mars 2017
c. Du 22 mars au 2 avril 2017
d. Du 3 au 16 mai 2017

Article 2 - Qui peut participer ?
Cette loterie est ouverte à toute personne, résidant en France à l'exception des personnes visées ci-dessous :

- Les mineurs,
- Les membres de la direction et du personnel de la société organisatrice,
- Les personnes qui, d'une façon générale, participent à la mise en œuvre de cette loterie - concours ainsi que les membres de leurs familles respectives.
- Les salariés de la société organisatrice ainsi que les membres de leurs familles.

Article 3 - Comment participer ?
Pour participer à cette loterie, il suffit de :

Dans le cas où **je ne suis pas client chronodrive** :

1. De vous connecter sur le site internet www.chronodrive.fr ou sur le site de jeu https://kx1.co/jeu-chronodrive d'indiquer sur le bulletin de participation en ligne ses nom, prénom, adresse e-mail.

2. De vous connecter via l'application mobile chronodrive et d'indiquer sur le bulletin de participation au jeu ses nom, prénom, adresse e-mail.

3. La saisie et la validation d'un bulletin de participation entrainera l'attribution automatique d'une (1) chance pour le tirage au sort final.

Dans le cas où **je suis client chronodrive** :

1. De vous connecter sur le site internet www.chronodrive.fr ou sur le site de jeu https://kx1.co/jeu-chronodrive d'indiquer sur le bulletin de participation en ligne ses nom, prénom, adresse e-mail et numéro client.

2. De vous connecter via l'application mobile chronodrive et d'indiquer sur le bulletin de participation au jeu ses nom, prénom, adresse e-mail et numéro client.

3. La saisie d'un numéro client valide et la validation d'un bulletin de participation entrainera l'attribution automatique de deux (2) chance pour le tirage au sort final.

Toute participation par courrier est exclue.
Tout bulletin de participation incomplet, non parfaitement lisible, émanant d'une personne n'ayant pas qualité pour participer, comportant des indications d'identité ou d'adresses inexactes, non remis dans l'urne, et en particulier qui serait expédié par la poste, sera considéré comme nul et écarté du tirage au sort.

Article 4 - Un seul bulletin par participant - Un seul prix.
Un même participant ne peut être l'auteur que d'un seul bulletin de participation par période de jeu.
Pour rappel quatre périodes de jeu seront mise en place tout au long de l'opération entre le 18 janvier et le 30 juin 2017.

- Du 18 au 31 janvier 2017

- Du 20 février au 7 mars 2017
- Du 22 mars au 2 avril 2017
- Du 3 au 16 mai 2017

Par ailleurs, il n'y aura qu'un seul gagnant pendant toute la durée du jeu.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des bulletins reçus, pouvant limiter cette vérification aux bulletins tirés au sort.

Article 5 - Les prix

Les participants peuvent tenter de gagner le lot ci-dessous en jouant à ce jeu :

- Une voiture Nissan PULSAR DIG-T 115 VISIA d'une valeur commerciale de dix-huit-mille-neuf-cent-quatre-vingt-dix-euros (18990).
  (Code modèle et version : C13512GMV6, Puissance Fiscale : 6 CV, option peinture métallisée, incluant carte grise et démarche préfecture). Le coloris de la voiture sur nos supports de communication est non contractuel.

Le lot offert ne peut donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer le lot par des lots d'une valeur équivalente, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Article 6 - Désignation des gagnants - Comment gagner ?

Sont éligibles au tirage au sort toute les participants ayant dument complété le formulaire.

Quatre (4) formulaires seront proposés sur la période du jeu voiture, donnant accès à quatre (4) chances d'être tiré au sort.
La saisie d'un numéro client valide dans le champ prévu à cet effet sur chaque formulaire donnera lieu à une (1) chance supplémentaire d'être tiré au sort.

Un seul gagnant pendant toute la durée du jeu voiture

Le gagnant sera tiré au sort ***le 3 juillet 2017 parmi*** l'ensemble des participants.

Dans l'hypothèse où le bulletin serait déclaré nul dans les conditions prévues ci-dessus, la société organisatrice devra procéder au tirage au sort d'un nouveau bulletin.

Article 7 - Publication des résultats - Remises des lots
Le gagnant sera informé exclusivement par téléphone.
Le nom du gagnant sera affiché sur nos réseaux sociaux et relayés sur différents supports de communication (newsletters, site internet...).

Article 8 - Données Personnelles
Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, mail...).

Article 9 - Cas de force majeure - réserve de prolongation
La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, la présente loterie devait être modifiée, écourtée ou annulée.

En cas de force majeure, des additifs ou des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la loterie. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Article 10- INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au jeu-concours sont destinées exclusivement

à la société organisatrice, et à ses partenaires, ainsi qu'à toutes sociétés et/ou personnes intervenant dans le cadre du présent jeu-concours. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au jeu-concours. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu-concours ne pourront pas participer au tirage au sort.

Les gagnants autorisent expressément Chronodrive à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent jeu l'identité du gagnant, à savoir les initiales de ses nom, leur prénom.

Cette autorisation est valable pendant 6 mois à compter de l'annonce du gagnant. Elle n'ouvre droit, dans les conditions susvisées, à aucun droit ni contrepartie financière au profit des gagnants autre que la remise de leurs lots.

Tout participant au jeu-concours dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Marketing Chronodrive
rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à CROIX (59170)

Article 11 - Acceptation du règlement – Dépôt

Le fait de participer à cette loterie implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.
Le règlement complet est déposé auprès de Maître MILLOIS Jean-Charles, SCP WARLOP MILLOIS SPATARI, 6 rue Faidherbe ,59200 Tourcoing.
Le règlement complet est disponible gratuitement sur le site www.chronodrive.com et sera adressé gratuitement à toute personne sur demande écrite, expédiée avant la fin de la période de participation à l'adresse suivante :

Marketing Chronodrive
Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à CROIX (59170)

Les frais d'affranchissement ainsi engagés seront remboursés aux intéressés, au tarif lent en vigueur le jour de l'envoi, sur simple demande formulée avec la demande de règlement complet et accompagné d'un RIB.
Le règlement pourra être par ailleurs consulté à l'accueil du magasin.

Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Me MILLOIS

Coût 157.67€ HT
Acte compris dans l'état et déposé au bureau de l'enregistrement de TOURCOING – Versé 13.04€.